

Les enrochements temporaires pourraient-ils être pérennes ?

OF 24/4/26

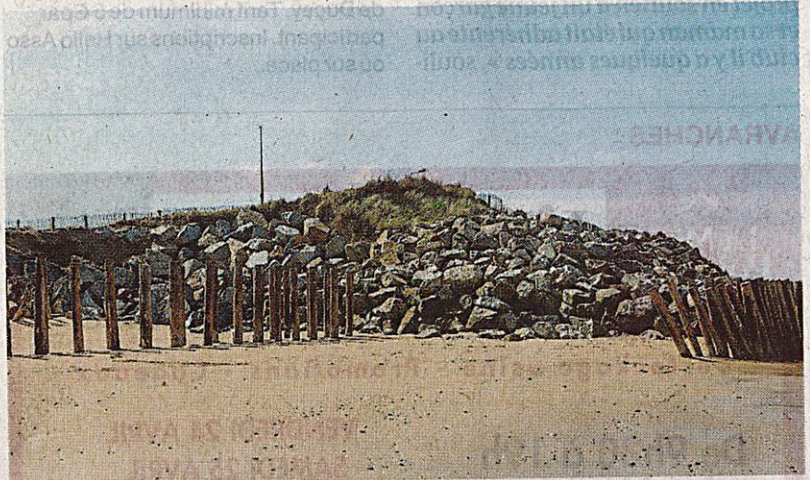
● Kristell Le Gall

En marge du budget, voté lundi 20 avril, les élus de Gouville-sur-Mer ont évoqué le Plan partenarial d'aménagement (PPA), destiné à s'adapter au recul du trait de côte. Il a été en particulier question du littoral au nord des campings, qui a été équipé en urgence d'enrochements temporaires pour se défendre face au passage de la tempête Goretti en janvier.

Le sable ou les roches ?

L'ancien conseil municipal aurait souhaité une dérogation pour ne pas retirer l'installation avant la fin du mois d'août. Si le préfet n'a pas accédé à ce souhait et a demandé le retrait des enrochements, la commune devra néanmoins tenir compte de la nidification du gravelot pour intervenir.

L'occasion pour le maire David Laurent de venir sur la protection, à long terme, de ce secteur vulnérable.



Les enrochements au nord des campings de Gouville-sur-Mer. | PHOTO : OUEST-FRANCE

ble. « *Est-ce bien raisonnable de dépenser de l'argent pour transporter du sable qui ne sera plus là dans six mois ou un an ? Je suis favorable à la défense en enrochement, au moins sur un temps plus long.* »

Le premier magistrat a expliqué

avoir rencontré Marion Le Savou-roux, sous-préfète de Coutances, sur le terrain. Et avoir fait part de sa position à Aurélie Gigan et Louis Teyssier, respectivement présidente et vice-président en charge du littoral à Coutances Mer et bocage.